

## Accord ARE : un avenant en cours

- *Fin de l'accord ARE comme nous le demandons depuis début novembre !*

## Politique Salariale 2022 (conditionnée à la clôture de l'ARE)

- *Objectif affiché à la direction de 2,5% .*  
=> *seuil mini supposé d'acceptabilité par les salariés avec une clause de revoyure solide*
- *2% est la valeur imposée par la direction et le groupe, en mettant en balance la pérennité de certaines affaires (A220), et avec une décomposition 1,5% AG et 0,5% AI .*
- *0,5% d'AI correspond à 30% de distribution au mieux => mise en difficulté des managers et fort taux de salariés mécontents .*

**=> Dans ces conditions, nous avons défendu 2% en AG pour tous !**

## Prime 600€ brut et pouvoir d'achat

- *Versement fait dès fin 2021 à l'ensemble de nos collègues du Groupe au titre de leur résilience à la crise : nous les salariés de STECO nous n'avons pas été moins résilients qu'eux ! C'est un versement à fin avril 2022 et on le répète cela reste évidemment positif, même si cela ne s'inscrit pas dans la durée comme une augmentation salariale.*

**=> 600€ de prime, et non 3% d'augmentation de pouvoir d'achat !**

## Plage horaire et APLD, 2 sujets indépendants sans aucun lien:

- *La modification de la plage horaire inscrite dans l'accord ARE (7h15 -8h15) est reportée par avenant dans l'accord de temps de travail et à limiter en application à fin 2022.*

## Intersyndicale, nous l'avons respectée et nous avons tenu nos engagements

- *Pas de communication vers les salariés autre que celles de l'Intersyndicale.*
- *Nous avons toujours été clairs et informé l'intersyndicale des rendez-vous de la direction qui ont pu être jugés par certains comme discriminatoires.*
- *Fin Intersyndicale : Nous ne rentrerons pas dans le jeu de la direction qui dit avoir retrouvé une « situation normale », nous garderons la possibilité des échanges entre syndicats.*  
**=> Notre force, c'est la capacité à discuter de nos convictions, les partager, écouter et réussir à trouver des accords.**

**Là où on nous vante les mérites d'être une filiale par sa capacité d'agilité, il aura fallu 5 mois à la direction pour entendre ce qui était une évidence et aurait pu être fait très rapidement : mettre fin à cet accord ARE, accompagner financièrement les salariés fin 2021 par une prime, face à une inflation croissante ouvrir dès le début de l'année 2022 une politique salariale encadrée par une clause de revoyure solide et partagée par tous. C'était notre crédo et ce que nous défendions au sein de ce qui était l'Intersyndicale.**

**S'opposer parfois**

**Proposer toujours**  
**Construire souvent**